

CHAMPIONNATS REGIONAUX RHONE-ALPES et Epreuves Benjamins Rhône-Alpes par Equipes

CAHIER DES CHARGES (Applicable à partir de la saison 2013-2014)

A. Le contexte et les orientations de la CERA

Un des objectifs de la politique de la Région Rhône-Alpes est d'aider les représentants régionaux des différentes fédérations sportives à initier, impulser ou soutenir les actions de développement de leur discipline qui s'inscrivent dans le cadre des contrats d'objectifs annuels signés avec la Région Rhône-Alpes.

La Coordination Escrime Rhône-Alpes (CERA) s'est donc engagée à mener des actions qui participent au développement de l'escrime en Rhône-Alpes et qui devraient permettre d'aller à la rencontre des publics éloignés physiquement, culturellement ou socialement de notre sport.

Dans le cadre de la création de la Zone 6 regroupant les Liges d'Auvergne, du Dauphiné Savoie et du Lyonnais, les Championnats Rhône-Alpes peuvent servir de support aux épreuves de Zone.

Dans ce contexte, la CERA souhaite encourager un plus grand nombre de clubs à organiser ces compétitions et s'engage à accorder aux organisateurs de ces compétitions un soutien financier et/ou matériel.

B. L'objet du présent cahier des charges :

1. Définir les conditions minimales que doit satisfaire l'organisation d'une telle compétition et les aides que la CERA peut accorder aux organisateurs.
2. Préciser les démarches à entreprendre par les organisateurs qui souhaitent organiser une de ces compétitions.

C. Les conditions à remplir pour pouvoir prétendre à l'organisation des Championnats ou des Epreuves Benjamins par Equipes Rhône-Alpes

Tout club voulant organiser une de ces compétitions doit être affilié à la Fédération Française d'Escrime.

La compétition doit être organisée en respectant le présent règlement.

1. Organisation

- a. Le nombre de pistes et d'arbitres doit être suffisant au bon déroulement de la compétition.
- b. Les compétitions jeunes benjamins ne doivent pas durer plus de 4 heures.
- c. Les compétitions d'une journée doivent démarrer au plus tôt à 9 heures (appel des tireurs) et finir au plus tard à 17h00, pauses repas et remises des récompenses incluses.

2. Arbitrage

- a. Prévoir le nombre d'arbitres nécessaire en plus des arbitres fournis par les clubs participants.
- b. Les arbitres seront indemnisés au minimum selon le barème fédéral.

3. Médical

La présence médicale sera assurée conformément au règlement Fédéral en vigueur et à la charge du club organisateur.

4. Engagements

Pour les Benjamins, 8 € par tireur et 24€ par équipes.
Au-delà, 12 € (10€ + 2€ part FFE) par tireur et 30€ par équipes.

5. Récompenses

- a. Elles devront au minimum récompenser les quatre premiers tireurs en individuel ou les trois premières équipes (Hors vétérans).

Pour les Vétérans, la première équipe et le premier tireur par Catégories V1, V2, V3 et V4 seront récompensés

- b. Les médailles seront fournies par la CERA à raison de 4 en Individuel et de 12 pour les 3 premières équipes.
- c. La CERA assurera les dotations complémentaires en Tee-shirts et ou serviettes, et versera une somme de 310€ pour une arme, 420 € pour 2 armes, 530 € pour 3 armes.

Nota : des récompenses complémentaires éventuelles sont laissées à l'initiative et à la charge des organisateurs.

6. Les formules

Elles sont annexées au présent cahier des charges.

7. Restauration rapide

- a. Une buvette doit être mise en place et proposer : boissons chaudes et froides, sandwiches, pâtisseries ou viennoiseries, barres de céréales ou équivalents...
- b. Un repas (sandwichs, pâtisserie, boisson et café) devra être servi aux arbitres, aux membres du Directoire Technique et au Représentant de la CERA.

8. Communication

- a. Les organisateurs ont le devoir de faire de la publicité autour de cette compétition (relations médias, site Internet, affichage, plaquettes, invitations, autocollants...)
- b. Les Logos de la Région Rhône-Alpes et de la CERA devront figurer sur les supports de communication.

9. Calendrier

Il sera élaboré en début de saison par les 2 CTS de ligue et validé par le Bureau de la CERA. Ces compétitions devront être réparties de façon équilibrée entre les deux ligues.

10. Un représentant de la C E R A sera présent le jour de la compétition.

11. Rapport d'organisation

L'organisateur devra envoyer les résultats à la CERA dans les 24 heures qui suivent la compétition. Un rapport circonstancié sur le déroulement de la compétition (cf. modèle joint) devra également être adressé à la CERA dans la semaine suivante.

12. Aide Matérielle

Possibilité de mettre à disposition les pistes tapis, les appareils et les enrouleurs de la CERA, selon grille tarifaire des coûts d'entretien.

Les organisateurs se chargent du transport et de l'installation de ce matériel.

13. Application

Ce cahier des charges a été approuvé par le Conseil d'Administration de la CERA le 7 octobre 2013 et remplace le précédent cahier des charges. Il sera applicable aux compétitions concernées à partir de la saison 2013-2014.



Luc-Olivier BARRIOL
Président CERA

CHAMPIONNATS REGIONAUX RHONE-ALPES
et
Epreuves Benjamins Rhône-Alpes par Equipes

ANNEXE DU CAHIER DES CHARGES
(Applicable à partir de la saison 2013-2014)

REGLEMENT DES EPREUVES

1 - Les épreuves individuelles

En cadet, junior, et senior

Pour la constitution des poules, on prendra en compte le classement national actualisé ou de la saison précédente.

1 tour de poule de 6 ou 7 tireurs avec décalage par club. Pas d'éliminé.

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

La troisième place ne sera pas tirée.

Pour les minimes

Pour la constitution du tour de poule on prendra en compte le classement de zone minime.

1 tour de poule de 6 ou 7 tireurs avec décalage par club. Pas d'éliminé.

Tableau d'élimination directe

La troisième place ne sera pas tirée.

Pour les vétérans

Femmes et hommes tirent séparément

Tour de Poules sans éliminés **V1, V2, V3 et V4 confondus.**

Matches en 5 touches et 3 mn avec application de touches de handicap négatif (**les V4 sont assimilés au V3**)

Tableau d'élimination directe par catégorie, matchs en 10 touches, en deux manches de 3mn et une pause de 1mn entre les deux manches.

Classement final par catégorie et par sexe

2 - Les épreuves par équipes

Le titre sera disputé s'il y a au moins deux équipes engagées dans les délais et sur place le jour de l'épreuve. Si une seule équipe est engagée, l'organisation préviendra le club concerné et les Conseillers Techniques et Sportifs de l'annulation de l'épreuve.

En cadets et juniors, les équipes ayant des tireurs en pôle pourront être exemptés de tirer du fait de l'absence de quota pour participer à l'épreuve de zone. L'équipe dans ce cas devra être signalée aux C.T.S. un mois avant l'épreuve.

La 3^{ème} place sera tirée dans toutes les épreuves par équipe.

En cadet, junior, et senior

Tableau d'élimination directe + match de classement jusqu'à la 8^{ème} place.

Chaque équipe devra dans la mesure du possible tirer au moins 2 matchs.

Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé avant l'épreuve individuelle.

Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés dans l'arme et la catégorie + 1.

L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.

Pour éviter les nombreuses équipes à égalité (aucun tireur classé au classement national) on prendra en compte le classement de l'épreuve individuelle. Toutes ces équipes seront classées à la suite des équipes ayant au moins un tireur classé au niveau national.

En Benjamin

Relais à l'italienne aux 3 armes. Les équipes (3 ou 4 tireurs) pourront être mixtes, Il faut obligatoirement un benjamin dans l'équipe.

Formule : 2 tours de poule en 4, 8 et 12 touches. 4 touches en 2 minutes. Poule de 3 ou 4. On privilégie les poules de 4 à condition de dédoubler + tableau d'élimination directe.

En vétéran

Femmes et hommes tirent séparément. Equipes de 3 tireurs sous conditions d'âge avec 1 remplaçant éventuel. Les équipes pourront être constituées par club, département ou Ligue.

Conditions d'âge par équipe (somme de l'âge des tireurs)

- Epée Hommes et Sabre Hommes : 150 ans
- Epée Dames et Fleuret Hommes : 140 ans
- Sabre Dames et Fleuret Dames : 120 ans

Les conditions d'âge doivent être respectées en cas de remplacement. L'âge pris en compte est obtenu en faisant la différence entre l'année de la compétition et l'année de naissance.

Tableau d'élimination directe (classement : idem cadet, junior et senior)

Les rencontres se déroulent en 5 touches et 3 mn avec application de touches de handicap et non en relais.

Fin de la rencontre dès qu'une équipe a gagné 5 matchs.

Classement final par catégorie et par sexe